



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE À LA SUITE DE DEUX DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné que les demandes de dérogation mineure qui sont décrites ci-dessous seront prises en considération par le Conseil municipal lors d'une séance ordinaire le 3 juillet 2023 à 19h30 qui se déroulera à la salle du Conseil située au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu.

252, rue du Collège (lot 3 404 850)

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une remise qui empièterait dans la marge avant de la propriété. En effet, la remise serait située à environ 3,60 mètres de l'emprise de l'avenue Cartier alors que la résidence est située à 4,52 mètres. La dérogation serait donc d'environ 90 centimètres. La demande déroge à l'article 267 du règlement de zonage 2011-R-195. L'approbation de la dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation de la remise en partie dans la marge de recul avant et donc que celle-ci soit située plus près de la rue que la résidence.

254, rue du Collège (lot 3 404 831)

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage attaché à la résidence à une distance de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain alors que le règlement de zonage 2011-R-195 prescrit qu'un tel garage doit respecter les marges de recul minimales prescrites pour le bâtiment principal. Dans le cas visé, la marge de recul arrière minimale est de 6 mètres (grille de spécification jointe au règlement de zonage par l'article 230 et la propriété visée est située dans la zone Rb-107). La dérogation à la marge de recul arrière serait donc de 4,5 mètres. L'approbation de la dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'agrandissement de la résidence pour y aménager un garage attaché à une distance de 1,5 mètre de la limite arrière de terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande lors de cette séance ordinaire du 3 juillet prochain au 275, rue Nelson à 19 h 30.

DONNÉ à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 15^e jour de juin de l'an deux mille vingt-trois (2023).



Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier